

Evolution de l'offre de formation 2023/2024**Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel**

Vu le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment leur article 9.2 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant qu'il est demandé au conseil académique de se prononcer sur les dernières demandes d'évolution de l'offre de formation 2023/2024 de l'IUT telles qu'elles lui ont été présentées, notamment les parcours de BUT3 et de Licences Professionnelles suspendues.

Délibère**Article 1er**

Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve à l'unanimité la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	52
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	52
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
A Champs-sur-Marne, le 1er février 2023

**Gilles ROUSSEL**

FICHE DE PRESENTATION**Evolution de l'offre de formation 2023-2024** **Information** **Avis** **Vote****Contexte :**

[Evolution de l'offre de formation de l'IUT dans le cadre de la réforme de LP/BUT](#)

L'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie (DUT) et l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle (LP) ont été abrogés et l'arrêté du 6 décembre 2019 a réformé le diplôme de LP. Ainsi, depuis la rentrée universitaire 2021, le DUT qui se déroulait en 2 ans a été remplacé dans les IUT par une LP en 3 ans qui prend le nom de bachelor universitaire de technologie (BUT). Les autres composantes de formation peuvent également proposer des LP en 3 ans mais celles-ci ne porteront pas le nom de BUT.

Dans les IUT, la mise en place de cette réforme a été réalisée de la manière suivante :

2021/2022 : ouverture du BUT1, fin du DUT1 et dernière année du DUT2

2022/2023 : BUT1 + ouverture du BUT2 et fin des DUT

2023/2024 : BUT1-BUT2 + ouverture du BUT3 (et intégration de certaines LP dans le BUT)

Avant la réforme, l'IUT de l'Université Gustave Eiffel proposait des DUT (bac+2) et des LP de niveau bac+3. Avec la réforme, il faut intégrer certaines LP dans les BUT (année de BUT3) et conserver d'autres « LP suspendues », c'est-à-dire ne s'intégrant pas dans les BUT et restant des formations en 1 an de niveau bac+3.

L'évolution de l'offre de formation de l'IUT a déjà fait l'objet d'un vote lors du CA du 15 décembre dernier mais tout n'était pas encore stabilisé (intégration ou non des LP dans les BUT, ouverture ou non à l'apprentissage, choix du CFA partenaire...).

Délibération sur

Il est demandé au Conseil Académique de se prononcer sur les dernières demandes d'évolution de l'offre de formation de l'IUT, concernant plus particulièrement les parcours de BUT3 et de LP suspendues.

Document(s) joint(s) :

- Annuaire des formations de l'IUT 2023/2024